



## Assistance technique en soutien aux réformes de la gestion des finances publiques au Cameroun

### TERMES DE REFERENCE

Mission d'assistance technique non principale (CT)

**Objet de la mission** : Elaboration d'un logiciel informatique visant à identifier les situations à risque dans la base de données des marchés publics attribués, publiée par l'Agence de régulation des marchés publics

## Synthèse

<b>N° de référence</b>	2024 - 20
<b>Objet de la mission</b>	Elaboration d'un logiciel informatique visant à identifier les situations à risque dans la base de données des marchés publics attribués, publiée par l'Agence de régulation des marchés publics
<b>Institution bénéficiaire</b>	Chambre des comptes de la Cour Suprême
<b>Nombre de jours de travail envisagé</b>	50 JH
<b>Date 1<sup>ère</sup> mission terrain (indicatif)</b>	<b>Avril-août 2024</b>
<b>Profil de l'Expert</b>	Organisme spécialisé en intelligence artificielle

## **Table des matières**

<b>I. Contexte et justification.....</b>	<b>4</b>
<b>II. Objectifs.....</b>	<b>5</b>
<b>III. Méthodologie proposée .....</b>	<b>6</b>
<b>IV. Profil des experts .....</b>	<b>6</b>
<b>V. Période et lieu de la mission.....</b>	<b>6</b>

## I. Contexte et justification

### **Notre projet de coopération technique**

Ces dernières années, plusieurs évaluations diagnostiques du système camerounais de gestion des finances publiques ont été menées (FMI, PIMA, PEFA, TADAT). La dernière évaluation PEFA, réalisée en 2017 et couvrant la période 2014-2016, fait ressortir la conclusion suivante : entre 2007<sup>1</sup> et 2016, malgré des avancées significatives telles que la mise en place d'une programmation budgétaire pluriannuelle, la budgétisation par programme, la production des comptes de l'Etat ou encore l'examen de la LFI par le Parlement, de nombreuses composantes de la GFP demeurent encore bien loin des normes et standards internationaux. Il s'agit notamment des questions de gestion de la trésorerie, de transparence, de marchés publics et surtout de contrôle de la gestion des finances publiques.

Concernant le volet « contrôle » de la GFP, les conclusions de l'étude PEFA sont sans appel : *« l'architecture globale du système de contrôle est à revoir [...] elle est coûteuse et inefficace pour limiter les risques d'irrégularités et de fraudes »*. Face à ce constat et dans un contexte de crise économique régionale, le gouvernement du Cameroun a initié en 2018 un vaste plan de réformes visant à transposer dans l'ordre juridique interne les directives du Cadre Harmonisé CEMAC de 2011. Le 11 juillet 2018, deux textes majeurs ont ainsi été adoptés par le Parlement : la loi portant régime financier de l'Etat, d'une part, et la loi portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques, d'autre part. Toutes deux ont vocation à renforcer la performance budgétaire, à développer la transparence, et à accroître l'efficacité et la cohérence des contrôles sur les finances publiques.

Pour mettre en œuvre ce nouvel arsenal juridique, le gouvernement du Cameroun a adopté en novembre 2018 une politique-cadre pluriannuelle, le Plan Global de Réforme de la Gestion des Finances Publiques 2019-2021 (PGRGFP). L'axe n°4 de ce plan porte sur le développement de contrôles et audits internes et externes. Il comporte trois objectifs principaux : (1) la réorganisation du cadre institutionnel de l'audit interne, (2) le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la juridiction des comptes et (3) le renforcement des capacités de contrôle du Parlement sur les finances publiques.

C'est dans le cadre de l'axe n°4 de la PGRGFP que l'Union européenne accompagne la République du Cameroun. Pour ce faire, un consortium mené par Expertise France en partenariat avec Sofreco a été constitué. Il vise à apporter un appui technique de haut niveau aux trois institutions en charge du contrôle des finances publiques : le Ministère des finances, la Chambre des comptes et le Parlement. L'assistance technique mobilisée allie une expertise permanente basée à Yaoundé, une expertise perlée renforcée et une expertise court-terme spécialisée, mobilisable sur demande. Son objectif est clair : renforcer la cohérence et l'efficacité de l'architecture de contrôle des finances publiques au travers d'activités de renforcement de capacités, de coachings, de formations, et de conseils stratégique, juridique et organisationnel.

### **La Chambre des comptes de la Cour suprême du Cameroun**

La Chambre des comptes a adopté un plan stratégique 2020-2023 visant à lui permettre de s'emparer progressivement de l'ensemble des compétences nouvelles que lui a octroyées l'article 86 de la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques: examen de gestion portant sur la performance et sur la régularité de la gestion des organismes publics, jugement des fautes de gestion des ordonnateurs et des contrôleurs financiers, évaluation des

---

<sup>1</sup> Date de la première évaluation PEFA jamais réalisée au Cameroun.

politiques publiques, et assistance du Parlement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances, certification du compte général de l'Etat.

Les programmes annuels de la Chambre des comptes mettent l'accent depuis 2020 sur l'examen de la gestion, et depuis 2023 sur la sanction des fautes de gestion, ce qui constitue pour elle une profonde évolution de son activité, historiquement centrée sur le jugement des comptes rendus par les comptables publics.

En juin 2021, son premier rapport d'audit portant sur la gestion du Fonds spécial de solidarité nationale mis en place pour lutter contre la pandémie de Covid 19 a connu un retentissement remarquable dans le pays, et lui a donné une forte visibilité et une grande légitimité.

Le nouveau plan stratégique 2024 – 2028 de la Chambre des comptes a ajouté un nouvel axe stratégique visant à contribuer à la lutte contre la corruption.

Pour mieux identifier les risques de corruption, la Chambre cherche à exploiter au mieux les données publiques existantes. A cette fin, elle a décidé de bâtir un logiciel visant à croiser les informations de plusieurs bases de données, en particulier celles de l'agence de régulation des marchés publics sur l'attribution des marchés publics et celle de la direction générale de l'information sur la situation fiscale des entreprises, afin de faire émerger les situations à risque.

## II. Objectifs

### A. Objectif général

L'objectif général est d'élaborer un logiciel utilisant les ressources de l'intelligence artificielle pour exploiter les informations issues de la base de données sur les marchés publics en accès libre sur le site internet de l'agence de régulation des marchés publics. Il s'agit de croiser cette base de données avec d'autres bases de données pertinentes en accès libre, et en particulier avec la base de données fiscales de la direction générale des impôts et avec les bases qui recensent les agents publics ou les élus.

Ce logiciel doit identifier les marchés publics dont les procédures d'attribution et les organismes attributaires ne présentent pas toutes les garanties de compétence ou d'impartialité. Les indicateurs à détecter sont : l'existence d'un lien entre l'organisme adjudicateur et l'attributaire du marché (en particulier, entreprises dont le capital est détenu par un ou des fonctionnaires/agent de l'administration adjudicataire), la création très récente de l'entreprise attributaire, l'absence de références relatives à l'objet du marché, l'objet social de l'entreprise sans lien avec l'objet du marché, le niu inactif de l'entreprise attributaire, l'existence de liens (mêmes adresses ou numéros de téléphone, mêmes dirigeants) entre les entreprises qui candidatent pour un même marché. La liste de ces indicateurs n'est pas exhaustive et pourra être complétée, après accord d'Expertise France.

Ce logiciel a vocation à être exploité sur 3 à 5 postes d'ordinateur implantés au sein de la Chambre des comptes de la Cour Suprême, à l'usage exclusif des auditeurs de la Chambre des comptes.

## B. Objectifs spécifiques

- O.S.1.** : Etablir une liste des bases de données en accès libre à utiliser pour analyser les informations sur les attributaires de marchés publics ;
- O.S.2.** : Le logiciel devra proposer un système automatique d’alerte graduée (feu rouge, feu orange) pour les marchés publics présentant un risque de corruption ou de favoritisme, à l’aide d’indicateurs pertinents (lien entre l’organisme adjudicateur et l’attributaire du marché : feu rouge ; deux autres indicateurs : feu orange ; trois autres indicateurs : feu rouge)
- O.S.3.** : Pour une même entreprise, le logiciel devra être capable d’éditer un historique des attributions de marchés sur 4 ans, en précisant le cumul des sommes de ces marchés et leur objet ;
- O.S.4.** : Prévoir la possibilité d’enrichir le système dans un deuxième temps, en utilisant d’autres bases de données détenues par les administrations mais qui ne sont pas en accès public.

## C. Livrables attendus

- Livrable n°1** : Un logiciel qui identifie les marchés publics attribués dans des conditions suspectes et présentent un risque élevé de corruption, de favoritisme ou d’inexécution

## III. Méthodologie proposée

L’organisme désigné pour assurer la confection de ce logiciel sera mobilisé pour **une durée de 50 jours**.

## IV. Profil des experts

L’organisme retenu devra mettre à disposition des experts réunissant les compétences suivantes :

- Diplôme de l’enseignement supérieur en informatique, avec une spécialisation requise en intelligence artificielle ;
- Connaissance approfondie de l’environnement institutionnel camerounais, et du droit des marchés publics

## V. Période et lieu de la mission

**Date et lieu de la mission** : avril – août 2024 à Yaoundé, exclusivement.